

DEMANDE DE SURCLASSEMENT Saison sportive 2024/2025

Département Compétition Escalade

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Date de naissance : Catégorie : Sexe : F / M

Club : Comité Territorial FFME : N° licence complet :

demande à être surclassé(e) en catégorie SENIOR pour la saison d'escalade 2024/2025.

fait à : le :/...../.....

Signature :

Autorisation Parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise ma fille, mon fils à participer aux compétitions d'escalade en catégorie SENIOR.

fait à : le :/...../.....

Signature :

VISA MEDICAL :

Je soussigné(e), Docteur·e en médecine demeurant à :

déclare que ne présente aucune contre-indication pour la pratique de l'escalade en compétition en catégorie SENIOR.

fait à : le :/...../.....

Signature :

Tampon :

RAPPEL :

Le surclassement est uniquement autorisé pour les catégories **U18** et **U20** (Femme ou Homme) et ce, pour la catégorie **SENIOR**.

Les catégories d'âge sont les suivantes :

U20 : 18 et 19 ans dans l'année civile 2025 (2006/2007)

U18 : 16 et 17 ans dans l'année civile 2025 (2008/2009)

IMPORTANT :

Périodes de surclassement : 01 septembre 2024 ⇨ 31 octobre 2024 et du 01 janvier 2025 ⇨ 31 janvier 2025

(Aucune demande ne sera traitée en dehors de ces dates. Les demandes seront traitées du lundi au vendredi, sauf jours fériés.)

Les demandes sont à déposer sur la plateforme MyCompet à l'adresse : <https://mycompet.ffme.fr//action/postulerListe/15>

Les données personnelles collectées sont utilisées aux fins d'établissement de la liste des participants, de transmission de la liste des participants aux organisateurs, de paiement des frais d'inscription aux compétitions sportives, de détermination des régions de rattachement et des catégories de pratiques des participants aux compétitions, d'information des participants, d'établissement des résultats et des classements des compétitions sportives. Elles sont utilisées par le service compétition, le service informatique et le service comptabilité de la FFME ainsi que par les organisateurs des compétitions sportives. Les données personnelles constituant la base de données des licenciés inscrits aux compétitions sportives sont conservées pour une durée de 10 ans à compter de la prise de la dernière licence et les données personnelles figurant dans les classements et résultats officiels sont conservées sans limitation de durée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique :

dpo@ffme.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : 8-10 quai de la Marne, 75019 Paris.